

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1001 (Rect)

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 49

Après l'alinéa 42, insérer l'alinéa suivant :

« *A bis.* – À la deuxième phrase du 1° de l'article L. 411-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les mots : « , L. 5423-2 et L. 5423-8 » sont remplacés par les mots : « et L. 5423-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.